

## Quelques étapes d'une négociation internationale : l'exemple de l'agriculture

### 1. Les déclarations de principe du G8

#### Gênes 2001, réunion du G8 : Lancement d'un nouveau cycle commercial

"Pour assurer une croissance économique soutenue au niveau mondial, nous devons renouveler notre engagement en faveur du libre-échange. L'ouverture des marchés mondiaux et le renforcement de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en tant que fondement du système commercial multilatéral sont indispensables pour l'économie. C'est pourquoi nous nous engageons à intervenir individuellement et collectivement en faveur du lancement d'un nouveau cycle ambitieux de négociations commerciales globales lors de la quatrième conférence ministérielle de l'OMC à Doha (Qatar) en novembre prochain."

[http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/documents\\_du\\_g8/archives\\_des\\_precedents\\_sommets/sommet\\_de\\_genes\\_-\\_2001/declaration\\_du\\_g7.html](http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/documents_du_g8/archives_des_precedents_sommets/sommet_de_genes_-_2001/declaration_du_g7.html)

#### Sommet du G8 à Kananaskis – 2002

"Nous avons convenu de résister aux pressions protectionnistes et souligné notre volonté de travailler avec les pays en développement pour que le Programme de Doha pour le développement soit couronné de succès d'ici au 1er janvier 2005."

[http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/documents\\_du\\_g8/archives\\_des\\_precedents\\_sommets/sommet\\_de\\_kananaskis\\_-\\_2002/conclusions\\_de\\_la\\_presidence.html](http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/documents_du_g8/archives_des_precedents_sommets/sommet_de_kananaskis_-_2002/conclusions_de_la_presidence.html)

### 2. La déclaration de Doha sur l'agriculture - 2001<sup>1</sup>

"Les négociations sur l'agriculture ont commencé au début de 2000, au titre de l'article 20 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture. À la date de novembre 2001, au moment de la Conférence ministérielle de Doha, 121 gouvernements avaient présenté un grand nombre de propositions de négociation.

(...) La déclaration reconferme l'objectif à long terme convenu dans l'Accord de l'OMC actuel: établir un système de commerce équitable et axé sur le marché au moyen d'un programme de réforme fondamentale. Le programme comprend des règles renforcées et des engagements spécifiques concernant le soutien et la protection octroyés par les pouvoirs publics pour l'agriculture. Le but est de remédier aux restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux et de les prévenir.

Sans préjuger du résultat, les gouvernements Membres s'engagent à mener des négociations globales dont les objectifs sont les suivants:

- Accès aux marchés: améliorations substantielles
- Subventions à l'exportation: réductions de toutes les formes de subventions de ce type, en vue de leur retrait progressif
- Soutien interne: réductions substantielles des soutiens ayant des effets de distorsion des échanges

(...) Les Ministres prennent également note des considérations autres que d'ordre commercial (telles que la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire, le développement rural, etc.) reflétées dans les propositions de négociation déjà présentées par les Membres. Ils confirment qu'elles seront prises en compte dans les négociations, comme il est prévu dans l'Accord sur l'agriculture.

Dates clés

Projets d'engagements globaux des pays: au plus tard pour la cinquième Conférence ministérielle, en 2003 (au Mexique)

Bilan: cinquième Conférence ministérielle, en 2003 (au Mexique)

Date limite: 1er janvier 2005, dans le cadre d'un engagement unique."

[http://www.wto.org/french/tratop\\_f/dda\\_f/dohaexplained\\_f.htm\\_-\\_agriculture](http://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/dohaexplained_f.htm_-_agriculture)

<sup>1</sup> Déclaration de la quatrième Conférence ministérielle tenue en novembre 2001 à Doha, Qatar.

### 3. Négociations de l'OMC sur l'agriculture: La position des pays dont fait partie la Suisse, 25-31 mars 2003

"L'Accord sur l'agriculture laisse aux gouvernements une grande latitude pour tenir compte de considérations "autres que d'ordre commercial" importantes telles que la sécurité alimentaire, l'environnement, l'ajustement structurel, le développement rural, la lutte contre la pauvreté, etc. L'article 20 dispose que les considérations autres que d'ordre commercial doivent être prises en compte pendant les négociations.

Un certain nombre de pays ont présenté des études à l'appui de leurs arguments et ces études ont aussi été examinées. En particulier, 38 pays<sup>2</sup> ont présenté, à la réunion de septembre 2000, une note qui reprenait les documents qu'ils avaient présentés à la conférence sur les considérations autres que d'ordre commercial.

(...) La plupart des pays reconnaissent que l'agriculture ne se résume pas à la production de produits alimentaires et de fibres et qu'elle a d'autres fonctions, qui recouvrent notamment ces objectifs autres que d'ordre commercial. La question débattue à l'OMC est de savoir si les subventions "qui ont des effets de distorsion sur les échanges" ou celles qui ne relèvent pas de la "catégorie verte"<sup>3</sup> sont nécessaires pour permettre à l'agriculture d'exercer ses multiples rôles.

Certains pays estiment que tous les objectifs peuvent et doivent être atteints plus efficacement à l'aide de subventions de la catégorie verte qui sont directement axées sur ces objectifs et n'ont, par définition, pas d'effets de distorsion sur les échanges. C'est le cas, par exemple, des stocks détenus à des fins de sécurité alimentaire, des versements directs aux producteurs, de l'aide à l'ajustement structurel, des programmes établissant un dispositif de sécurité, des programmes en faveur de l'environnement et des programmes d'aide aux régions qui ne servent pas à encourager la production agricole ou n'ont pas d'effet sur les prix. Ces pays considèrent que c'est à ceux qui défendent les considérations autres que d'ordre commercial de montrer que les dispositions en vigueur (...) ne permettent pas de prendre en compte ces considérations de manière ciblée et non suivie d'effets de distorsion sur les échanges.

Pour d'autres pays, les considérations autres que d'ordre commercial ont un rapport étroit avec la production. Selon eux, des subventions axées sur la production ou liées à la production sont nécessaires pour prendre en compte ces considérations. C'est ainsi qu'il faut, par exemple, créer des rizières pour empêcher l'érosion des sols.

Des pays comme le Japon, la République de Corée et la Norvège insistent beaucoup sur la nécessité d'inclure la diversité de l'agriculture dans ces considérations autres que d'ordre commercial. Dans sa proposition, l'UE indique que les considérations autres que d'ordre commercial devraient être ciblées (par exemple la protection de l'environnement devrait être assurée au moyen de programmes de protection de l'environnement) et transparentes, et leurs effets de distorsion sur les échanges devraient être minimes.

De nombreux pays en développement exportateurs voient dans ces propositions (...) une forme de traitement spécial et différencié en faveur des pays riches. Plusieurs vont jusqu'à dire qu'il existe des considérations autres que d'ordre commercial dans toute activité économique — qu'il s'agisse de l'industrie, des services, etc. — et que si l'OMC doit aborder la question, elle doit le faire dans tous les secteurs des négociations et pas seulement à propos de l'agriculture. D'autres disent que l'agriculture est un domaine à part."

---

<sup>2</sup> "Considérations autres que d'ordre commercial" = 38 pays ayant présenté conjointement la note G/AG/NG/W/36/Rev.1 (documents présentés à l'occasion de la Conférence sur les considérations autres que d'ordre commercial):

Barbade, Burundi, Chypre, Corée, Estonie, Fidji, Islande, Israël, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Malte, Maurice, Mongolie, Norvège, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Sainte-Lucie, Slovénie, Suisse, Trinité-et-Tobago, UE

<sup>3</sup> Pour qu'une subvention entre dans la "catégorie verte", ses effets de distorsion sur les échanges doivent être nuls ou, au plus, minimes. Ces subventions doivent être financées par des fonds publics (et non en imposant aux consommateurs des prix plus élevés) et ne pas comporter un soutien des prix. Il s'agit généralement de programmes qui ne sont pas axés sur des produits particuliers et qui comportent un soutien direct du revenu des agriculteurs sans lien avec les niveaux de production ou les prix en vigueur ("découplés").

[www.wto.org/french/tratop\\_f/agric\\_f/negs\\_bkgnd08\\_domestic\\_f.htm#green](http://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/negs_bkgnd08_domestic_f.htm#green)

#### **4. L'échec des négociations, 31 mars 2003**

"Le Directeur général, M. Supachai Panitchpakdi, s'est dit aujourd'hui (31 mars 2003) déçu que les gouvernements Membres de l'OMC n'aient pas pu convenir d'un cadre pour la future réforme du commerce des produits agricoles. Il a toutefois déclaré que les négociations commerciales mondiales pouvaient encore progresser, à condition que les gouvernements continuent de s'employer à réduire leurs divergences.

(...) Les négociateurs doivent redoubler d'efforts dans le domaine de l'agriculture et dans d'autres domaines de négociation d'ici à la Conférence ministérielle, qui aura lieu en septembre à Cancún (Mexique). Mes premières discussions avec des ministres et avec d'autres hauts responsables chargés des questions commerciales m'ont donné des signes encourageants quant à l'existence d'un engagement en ce sens", a déclaré le Directeur général."

[http://www.wto.org/french/news\\_f/pres03\\_f/pr336\\_f.htm](http://www.wto.org/french/news_f/pres03_f/pr336_f.htm)

#### **5. Le Conseil fédéral rejette les propositions sur l'agriculture, 10 avril 2003**

(...) A l'occasion de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC, qui se déroule du 10 au 14 septembre prochain à Cancún au Mexique, le Conseil fédéral a précisé les mandats de négociation. Domaines concernés: l'agriculture, les services et la réduction des droits de douane et d'autres barrières au commerce industriel. Manifestement, c'est le premier, le dossier agricole qui pose les plus grands tourments au Conseil fédéral.

En compagnie de l'Union européenne, la Suisse fait partie d'un bloc au sein de l'OMC qui s'oppose à une ouverture excessive de l'accès au marché et qui accorde de l'importance aux multiples aspects de l'agriculture. Elle s'oppose au groupe de pays constitués par les agro-exportateurs menés par les Etats-Unis. Pour ceux-ci, le mandat de Doha doit être utilisé dans le seul but de forcer l'accès au marché, de réduire de façon substantielle le soutien interne et de supprimer les subventions à l'exportation.

#### **Oubli du non commercial**

Des projets préalables ont déjà été présentés en février, puis le 18 mars dernier par Stuart Harbinson, président du Comité agricole. Même si de légers progrès ont été enregistrés dans le domaine des paiements directs lors de cette dernière échéance, les aspects non commerciaux de la branche ne sont toujours pas pris en considération. C'est notoirement insuffisant aux yeux du Conseil fédéral.

"Ces papiers ne constituent pas une base de négociation. Ils occultent la multifonctionnalité de notre politique dans ce domaine", s'est indigné hier le chef du Département de l'économie. Pour cette raison et parce que, également, les chiffres de réduction au soutien de l'agriculture lui paraissent irréalistes, la Suisse a donc fermement rejeté ses propositions. Si la négociation se poursuit dans l'espoir de parvenir à un compromis d'ici à juillet prochain, Joseph Deiss s'en tient strictement à une politique agricole prévoyant "une libéralisation par étapes et non pas en un bloc."

Edgar Bloch / *l'Agefi, La Liberté, 10 avril 2003*

**... Affaire à suivre !**